Maison des Lycéens - Lycée Édouard Vaillant, Vierzon

Règlement intérieur

Article 1 – Objet

La Maison des Lycéens (MDL) du Lycée Édouard Vaillant est une association gérée par et pour les élèves. Elle a pour objectif de favoriser la vie lycéenne, la solidarité, la citoyenneté et l'autonomie des jeunes. Elle propose des activités culturelles, sociales et éducatives, et soutient les initiatives des élèves en lien avec le projet d'établissement.

Article 2 - Adhésion

L'adhésion à la MDL est ouverte à tous les élèves du Lycée Édouard Vaillant. Elle est validée par le règlement de la cotisation annuelle, donnant accès aux activités, aux réductions et à la carte de fidélité MDL. Chaque adhérent s'engage à respecter le présent règlement et les valeurs de respect, de bienveillance et d'engagement collectif.

Article 3 – Utilisation des locaux

Les locaux de la MDL sont mis à disposition des élèves pour des activités encadrées. Il est strictement interdit d'y fumer, consommer de l'alcool ou introduire toute substance illicite. Chaque utilisateur est responsable du matériel et des lieux ; toute dégradation pourra entraîner des sanctions et un remboursement.

Article 4 – Carte de fidélité MDL

La carte de fidélité MDL est personnelle et nominative. Elle permet de cumuler des points lors de la participation à des activités, événements ou achats auprès de la MDL. Ces points peuvent donner droit à des réductions ou avantages définis par le bureau de la MDL.

L'usage frauduleux d'une carte (emprunt, échange ou falsification) entraînera son annulation immédiate. Les informations liées à la carte sont traitées conformément au RGPD, et ne sont utilisées qu'à des fins de gestion interne de l'association.

Article 5 – Comportement et sanctions

Tout adhérent doit adopter un comportement respectueux envers les autres membres, le personnel encadrant et le matériel. En cas de non-respect du règlement, des mesures disciplinaires peuvent être prises, telles qu'un avertissement, une suspension temporaire ou un retrait définitif de l'adhésion.

Article 6 - Données personnelles

Les données collectées via la carte de fidélité (nom, prénom, adresse e-mail, points, réductions) sont stockées de manière sécurisée sur les serveurs du projet « carte-fidélité

MDL ». Ces données ne sont ni revendues ni partagées à des tiers extérieurs à la MDL.

Article 7 – Application

Le présent règlement entre en vigueur à compter de sa validation par le bureau de la MDL. Il est affiché dans les locaux de la MDL, disponible sur l'application de carte de fidélité et sur le site du lycée.

Fait à Vierzon, le 21 octobre 2025

Le Bureau de la Maison des Lycéens